

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	12	3	15

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le trente du mois de juin,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence d'Alain SICARD, Adjoint au Maire.

Date de la convocation : **25 juin 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Thierry DUPUIS, Patrick GEOFFRAY, Myriam CROUZIER (pouvoir à Sylvain ORENGA), Jocelyne JANOVICZ (pouvoir à Pascale LARRAN), Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON), Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : **DEL.2022.06.30.11**

OBJET : Cour de l'école. Remplacement de la structure de jeu.

Le 1^{er} adjoint donne la parole à Mme FANGET, responsable de la commission « Scolarité ». Cette dernière indique que la structure de jeu (petit train) située dans la cour de l'école est vétuste et devient dangereuse. Elle rappelle que des crédits ont été votés au budget primitif pour son remplacement.

Elle indique que trois sociétés ont été consultées et donne lecture des devis reçus : PROLUDIC 12 219,12 € HT, PLEIN BOIS 15 296,00 € HT et MANUTAN 12 263,00 € HT. Elle propose au conseil municipal de retenir l'offre de PROLUDIC (mieux-disante et proposant la structure la plus conforme à la demande) et l'invite à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT l'offre de la société PROLUDIC pour la fourniture et l'installation d'une structure de jeu dans la cour de l'école pour un montant de 12 219,12 € HT (14 662,94 € TTC).
- AUTORISE le Maire à signer ce devis et tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 1^{er} adjoint,
Alain SICARD

